

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE CHARENTE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Charente est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2021 a été marquée par une nette hausse des dépôts de dossiers (+14,7%). Il faut cependant noter, que malgré le contexte sanitaire, le nombre de dossiers déposés reste très nettement inférieur à celui de 2019. En Charente, ce recul s'établit à 18,6%. Si l'on considère l'année 2019 comme année de référence, cette baisse est plus significative que celle enregistrée au niveau régional (-17,8%) mais également à celle observée au niveau national (-15,5%). Sur l'ensemble des dossiers déposés (717), la part des dossiers comportant un bien immobilier constituant la résidence principale (14,9%) est toujours supérieure au niveau régional, comme national (respectivement 12,0% et 9,0%). La part des redépôts (43,7 % sur 12 mois à fin septembre) est comparable au niveau national (43,4%) et légèrement supérieure au niveau régional (42,9%).

Recevabilité et orientation

Dans ce contexte, le nombre de dossiers orientés est comparable au nombre de dossiers déposés. Cette situation s'explique par le faible reliquat de dossiers déposés en 2020 et orientés en 2021.

Parmi ces dossiers, près de 40,2% présentent une capacité de remboursement négative et ne comportent pas de bien immobilier.

En 2021, la part des dossiers déclarés irrecevables par la commission est en baisse, à 4% après 5,5% en 2019 et 4,5% en 2020.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Comme par le passé, la part des plans conventionnels (dossiers avec un bien immobilier) dans les dossiers traités est très supérieure à celle du niveau régional comme national.

En 2021, la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est en hausse de 3 points (38,8%) et, pour la première fois depuis 4 ans, elle se rapproche du niveau régional comme national (respectivement 40,0% et 39,4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (solutions réglant la situation de surendettement), à 80,2%, est en augmentation de près de 10 points par rapport à l'année précédente. Il est impacté de façon significative par l'évolution des mesures imposées (RP sans LJ + 3,3% et celles avec ou sans effacement partiel réglant la situation de surendettement +4,5%). La proportion de mesures imposées d'attente sans effacement à 3,3%, positionne le département très en deçà du niveau régional (6,8%), comme national (8,3%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunion annuelle avec la juge des contentieux de la protection du TJ d'Angoulême et avec celui de Cognac
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>12 réunions 82 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de l'inclusion bancaire, du site <a href="http://mesquestionsdargent.fr">mesquestionsdargent.fr</a> ... - 82 travailleurs sociaux ont été formés.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>3 réunions</i>	Intervention dans les missions locales de Cognac et Angoulême
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>16 jeunes  120 jeunes</i>	2 Interventions à l'Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance (budget, moyen de paiement, jeu MQDA)  2 Sessions pour le SNU (budget, moyens de paiements... - Jeux Ecoloc)

**Relations avec les Tribunaux :**

Visite annuelle et rencontre avec les juges et greffières des TJ de Cognac et d'Angoulême.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

Les données concernant les informations sur les personnes surendettées pour lesquelles une dette locative a été saisie sont désormais transférées par le portail sécurisé EXPLOC, pour consultation par les correspondants CCAPEX.

Cependant, de façon ponctuelle, des échanges apportant des compléments d'information peuvent se faire par téléphone ou par mail.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La fourniture d'informations et de documents indispensables à la constitution d'un dossier de surendettement reste une difficulté tant pour le débiteur, que pour l'intervenant social. La mise en place des plans ou des mesures a souvent besoin d'être accompagnée, et les intervenants sociaux doivent être largement formés à cette procédure.

Les débiteurs, les intervenants sociaux et les créanciers ont des difficultés à comprendre le traitement des véhicules en Location avec Option d'Achat (LOA) dans un dossier de surendettement. Il convient de prévoir des actions d'informations.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Certains débiteurs rencontrent toujours des problèmes à mettre en place les plans et les mesures, soit parce qu'ils ne comprennent pas les courriers adressés, soit parce que les relations avec les créanciers sont difficiles. Malgré les efforts effectués pour simplifier ces courriers, il faudrait encore synthétiser la transmission des réponses et consignes contenues dans les courriers.

Les gestionnaires de dossiers de surendettement ont des difficultés à visualiser et lire les documents remis par les débiteurs, car les formats sont hétérogènes. Il conviendrait d'imposer une norme commune pour tous les documents remis par les débiteurs, ce qui sera le cas quand le dépôt en ligne sera systématisé.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les banquiers teneurs de compte, lorsqu'ils sont informés du dépôt d'un dossier, ne proposent pas systématiquement l'offre « clientèle fragile » aux personnes surendettées alors qu'il s'agit d'une obligation légale. L'organisation de réunions d'information des établissements bancaires « agences particuliers » permettrait d'en parler très largement.

Certains créanciers déclarent des dettes à zéro alors que les dettes existent et d'autres continuent les poursuites alors que les dettes sont effacées. Cela démontre une mauvaise connaissance de la procédure de surendettement de la part des créanciers ou de leurs représentants. Des rappels sur ces phases de la procédure pourraient être mis en place pour certains groupes de créanciers.

Malgré de nombreux rappels, certains notaires demandent toujours à la commission l'autorisation de vendre un bien immobilier alors que cette dernière a déjà donné l'autorisation dans le plan.

Angoulême le 10 février 2022 :

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>881</b>	<b>625</b>	<b>717</b>	14,7%	-18,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,2%	44,2%	43,7%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,8%	8,5%	3,9%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>809</b>	<b>626</b>	<b>693</b>	10,7%	-14,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	21,4%	18,2%	14,9%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>50</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	-8,6%	-36,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	34,0%	31,4%	46,9%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>814</b>	<b>633</b>	<b>701</b>	10,7%	-13,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	37,5%	36,8%	40,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,3%	40,0%	42,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,2%	0,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,0%	59,9%	57,6%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>910</b>	<b>772</b>	<b>791</b>	2,5%	-13,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,8%	6,7%	4,8%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,5%	4,5%	4,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,5%	35,5%	38,8%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,9%	0,1%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,3%	18,4%	15,2%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,7%	7,6%	7,5%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	8,6%	10,8%	7,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,0%	34,7%	37,2%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,4%	29,4%	33,9%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,9%	13,9%	16,3%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,6%	5,3%	3,3%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,5%	72,7%	80,2%		
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>		
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>13</b>		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,0%	3,7%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38,8%	40,0%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	15,2%	10,8%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,2%	39,3%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,2%	77,9%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Charente</b>	<b>Dettes financières</b>	26 428	582	2 723	78,2%	83,4%	17 381	4,0
	dont dettes immobilières	13 431	133	224	39,8%	19,1%	93 873	1,0
	dont dettes à la consommation	12 544	518	2 128	37,1%	74,2%	13 075	3,0
	dont autres dettes financières	453	293	371	1,3%	42,0%	791	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	2 912	510	1 825	8,6%	73,1%	3 159	3,0
	<b>Autres dettes</b>	4 446	367	839	13,2%	52,6%	1 694	2,0
	<b>Endettement global</b>	33 786	698	5 387	100,0%	100,0%	18 797	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>Dettes financières</b>	354 669	8 796	39 261	70,7%	79,8%	15 652	3,0
	dont dettes immobilières	167 396	1 619	2 729	33,4%	14,7%	89 234	1,0
	dont dettes à la consommation	180 445	7 862	31 249	36,0%	71,3%	13 042	3,0
	dont autres dettes financières	6 828	4 309	5 283	1,4%	39,1%	799	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	59 272	8 346	30 858	11,8%	75,7%	3 559	3,0
	<b>Autres dettes</b>	87 371	5 914	12 833	17,4%	53,6%	2 000	2,0
	<b>Endettement global</b>	501 312	11 026	82 952	100,0%	100,0%	17 982	6,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>